



Auto école dossier perdu

Par **Luc75018**, le **19/11/2014** à **11:42**

Bonjour,

Je me permets de vous demander votre aide pour une question qui traîne depuis plusieurs mois.

J'ai passé mon examen du permis à mon auto école pour la première fois. Je ne l'ai pas eu. Mais je n'ai toujours pas reçu mon dossier retour pour me réinscrire. Cela fait 6 mois environ.

Mon auto école dit que ils l'ont donnés a l'examineur mais ils n'en ont aucune preuve. Aucun recommande ... Rien. Comme si je n'avais rien passé.

L'auto école est-elle responsable du dossier qu'ils ont constitué pour moi (j'ai payé pour ce service) ?

Je souhaite que mon école l'indemnité à hauteur des dommages encourus. Existe-il des lois me protégeant ?

Je suppose que ce dossier est de leur responsabilité et non de la mienne. Vu que je ne l'ai jamais eu en main.

Merci par avance de votre aide,

Bien à vous.